

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE146603003**

**Accorder un contrat à Solutions d'eau Xylem, une division de Société Xylem Canada, pour la fourniture de quatorze (14) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration, avec démarreur 4,16 kV et comprenant les composantes et équipements connexes requis à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 24 691 847,89 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-12725 - (5 soumissionnaires - 1 seul conforme).**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 29 janvier 2015

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Présidente

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

#### Vice-présidentes

Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

#### Membres

M. André Allard  
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier  
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 29 janvier 2015

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Membres du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE146603003, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Solutions d'eau Xylem, une division de Société Xylem Canada, pour la fourniture de quatorze (14) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration, avec démarreur 4,16 kV et comprenant les composantes et équipements connexes requis à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQU) - Dépense totale de 24 691 847,89 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-12725 - (5 soumissionnaires - 1 seul conforme).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy  
Vice-présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE146603003**

**Accorder un contrat à Solutions d'eau Xylem, une division de Société Xylem Canada, pour la fourniture de quatorze (14) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration, avec démarreur 4,16 kV et comprenant les composantes et équipements connexes requis à l'usine de production d'eau potable Atwater, dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 24 691 847,89 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-12725 - (5 soumissionnaires - 1 seul conforme).**

À sa séance du 10 décembre 2014, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1146603003. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres*

Le 14 janvier 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE146603003 qui lui avait été confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Solution d'eau Xylem, pour la fourniture des nouveaux équipements requis dans le cadre de la réalisation des travaux à l'usine Atwater (programme REQUP).

Ce contrat comprend principalement :

- la fourniture de quatorze (14) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration, avec démarreur 4,16 Kv;
- les essais et tests lors de la fabrication et à l'usine d'eau potable Atwater;
- l'entreposage, le transport, la livraison et la manutention des équipements, à l'endroit spécifié par la Ville de Montréal;
- les rapports d'inspection et d'essais ainsi que le manuel d'opération et d'entretien;
- l'assistance sur le chantier (mise en service) pour le personnel de la Ville de Montréal;
- la formation du personnel d'entretien et d'opération de la Ville de Montréal.

Sous réserve des conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres, le contrat convenu avec l'entrepreneur est effectif pour une durée de 64 mois à compter de la date de transmission de l'ordre de débiter les travaux. Des dépenses contingentes de 5 % du coût de base des biens et services, soit 1 143 141,11 \$ taxes incluses, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus, notamment les frais dus à des changements relatifs à la conception ou aux conditions du bâtiment existant, qui peuvent survenir durant les travaux.

Des dépenses incidentes de 3 % du prix de base, soit 685 884,66 \$ taxes incluses, ont aussi été prévues pour couvrir, entre autres, les coûts associés aux frais de contrôle de qualité des matériaux et des travaux.

Il est alloué à l'entrepreneur un délai de soixante-quatre mois pour réaliser les travaux. Le devis contient des dispositions contractuelles relatives à des pénalités de 300 \$ par jour de retard dans l'exécution du contrat. Par contre, dans le cas d'un manquement, délai, déficience ou non-conformité d'un bien et/ou de travaux ou services dont l'adjudicataire est responsable, incluant toute défectuosité importante d'un équipement ou une dégradation anormale des paramètres d'opération ou de tous autres indicateurs observés par la Ville sur un équipement réceptionné par celle-ci et sous garantie par l'adjudicataire, la Ville se réserve le droit de :

- décaler la livraison au chantier et les travaux d'installation du prochain groupe de motopompes afin d'identifier et de corriger de façon définitive la problématique;
- facturer à l'adjudicataire tous les coûts additionnels assumés par la Ville, incluant ceux résultant du retard dans l'échéancier de construction.

Un inspecteur pourrait être mandaté aux frais de la Ville pour faire la vérification et s'assurer des certifications lors de la fabrication et des tests en usines.

L'appel d'offres public a été publié au système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 28 mai 2014, pour une durée de sept semaines. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 16 juillet 2014. La durée de validité des offres est de cent-quatre-vingts jours à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 2 avril 2015. Huit addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres afin d'apporter certaines précisions sur le projet.

Il y a eu vingt preneurs du cahier des charges et cinq soumissions ont été déposées. Quinze entreprises n'ont pas déposé d'offre, en évoquant différents motifs.

L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par SNC Lavalin inc.

Après analyse des soumissions, il s'avère que la firme Solutions d'eau Xylem est le seul soumissionnaire conforme. Un soumissionnaire a été éliminé pour des raisons administratives (absence de la lettre d'engagement) et trois autres pour des raisons techniques (systèmes de refroidissement des paliers non-conformes dans les trois cas et non-conformité liée au panneau de contrôle d'excitation dans deux cas).

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier. Ils ont apprécié la précision et la pertinence des réponses apportées, mais ont été étonnés de constater qu'un seul soumissionnaire ait été jugé conforme. Ils ont demandé aux représentants du Service si les documents d'appel d'offres étaient suffisamment clairs, considérant les non-conformités techniques de trois soumissionnaires.

Les représentants du Service de l'eau ont longuement expliqué les besoins et les contraintes d'espace liés à l'acquisition des quatorze groupes motopompes et démontré que plusieurs soumissionnaires n'avaient pas tenu compte de ces exigences dans leur offre, ce qui a entraîné leur exclusion pour non-conformité technique. C'est le cas en ce qui a trait à l'intégration du panneau de contrôle d'excitation dans l'armoire de commutation et au système de refroidissement des paliers.

Les membres de la commission ont demandé à voir le devis d'appel d'offres et les addendas émis avant de se prononcer sur la conformité du processus d'appel d'offres. Le Service de l'eau a transmis ces documents à la commission dans les heures qui ont suivi la présentation.

Après avoir pris connaissance des documents d'appel d'offres, les membres ont convenu à la majorité de la conformité du processus d'appel d'offres dans le présent dossier. L'analyse des documents d'appel d'offres a permis aux membres d'obtenir des réponses satisfaisantes quant à la non-conformité des soumissions rejetées.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE146603003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à la majorité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.